



[COMMUNIQUE DE PRESSE] RAPPORT FRANCE TRAVAIL - La CFDT partage les ambitions mais sera vigilante dans la mise en oeuvre

Le rapport de préfiguration de France Travail a été rendu la semaine dernière. La CFDT partage l'objectif de plein emploi et d'amélioration de l'accompagnement des personnes privées d'emploi qui guide ce projet France Travail. Néanmoins des interrogations et inquiétudes demeurent quant à sa mise en oeuvre.

Pour la CFDT, la feuille de route présentée propose de réelles avancées pour l'accompagnement des publics les plus en difficulté : amélioration de la coordination des acteurs et des offres de services, culture commune des professionnels, valorisation des métiers...

Une première étape qui devra permettre d'aller plus loin, notamment sur la nécessaire reconnaissance et la revalorisation salariale des métiers. A ce stade, la gouvernance du système et son financement restent imprécis et devront être détaillés.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce projet, la CFDT sera particulièrement vigilante sur quatre éléments clés.

- Les parcours vers l'emploi durable doivent être au coeur des offres d'accompagnement : l'objectif de plein emploi ne peut pas être que statistique et ne privilégier que le court terme. La qualité de l'emploi doit être au coeur des offres d'accompagnement.

- L'accompagnement social devra avoir toute sa place ainsi que le temps nécessaire pour un accompagnement vers un emploi durable
- Un accompagnement de qualité doit tenir compte des difficultés rencontrées par certaines personnes privées d'emploi. L'accompagnement 100% numérique a une place prépondérante dans l'écosystème, y compris pour les plus fragiles et peut être un obstacle à la qualité de l'accompagnement
- L'accompagnement intensif doit être proposé aux personnes en fonction de leur éloignement de l'emploi et non principalement fléché sur les allocataires du RSA

Enfin, le rapport propose un régime de sanctions uniformes, visant tous les inscrits à France Travail, particulièrement via la création d'une sanction unique dite « suspension remobilisation ». La CFDT a toujours défendu une logique de droits et devoirs, ainsi que la nécessité d'un contrôle des allocataires. Néanmoins, appliquer les mêmes sanctions relatives à un revenu de remplacement assurantiel et à une allocation de revenu minimum est un non-sens. La CFDT y est fermement opposée.

France Travail doit assurer à tous et à toutes un accompagnement global et personnalisé qui permette une insertion durable dans un emploi de qualité, en particulier pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. La CFDT sera vigilante à la traduction législative de ces principes ainsi qu'aux arbitrages budgétaires qui devront les rendre pleinement effectifs.



Documents

[RAPPORT FRANCE TRAVAIL La CFDT partage les ambitions mais sera vigilante dans la mise en oeuvre](#)